

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>votants</i> : 12	<i>Pour</i> : 12	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars 2018 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 12 mars 2018.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	<i>Absente</i>
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	Ne participe pas au vote, s'est retiré de la salle de CM
CHABOT-LALAY Patricia	POUR	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Chantal MOUTIER : procuration à M. Pierre PEYRAZAT

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard BAZINET

2018-08 Vote du compte administratif du budget principal de l'année 2017

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la commune d'Augignac,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Roger LEONARD a été désigné pour présider la séance du vote de l'adoption du compte administratif du budget principal de l'année 2017, et que Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire, s'est retiré,

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20180328-CA2017_BP-BF
Regu le 10/04/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

⇒ APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2017 du budget principal défini ci-après :

Exécution budgétaire	RECETTES	DEPENSES	Résultat de l'exercice
Investissement	121 781,61	300 422,51	-178 640,90
Fonctionnement	483 813,99	404 964,52	78 849,47
Total	605 595,60	705 387,03	-99 791,43

Résultats cumulés	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Affectation du résultat 2016 en 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat à la clôture de l'exercice 2017
Investissement	198 313,98		-178 640,90	19 673,08
Fonctionnement	370 407,75	0,00	78 849,47	449 257,22
Total	568 721,73	0,00	-99 791,43	468 930,30

Solde d'exécution d'investissement	19 673,08	c/001	Report Section investissement recettes
Restes à réaliser : dépenses	-30 791,80		
Restes à réaliser : recettes	+74 104,91		
TOTAL Investissement	62 986,19		
Affectation à l'investissement	0,00	c/1068	Affectation Section d'investissement recettes
Résultat de fonctionnement	449 257,22		
Reste en report à nouveau	449 257,22	c/002	Report Section Fonctionnement recettes

- ⇒ constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- ⇒ reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- ⇒ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 03 avril 2018
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le
Page 2 sur 2



Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	388 888,89	801 384,75	1 190 273,64
Titres de recette émis (b)	121 781,61	495 437,27	617 218,88
Réductions de titres (c)	0,00	11 623,28	11 623,28
Recettes nettes (d = b - c)	121 781,61	483 813,99	605 595,60
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	388 888,89	801 384,75	1 190 273,64
Mandats émis (f)	300 422,51	405 245,58	705 668,09
Annulations de mandats (g)	0,00	281,06	281,06
Depenses nettes (h = f - g)	300 422,51	404 964,52	705 387,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		78 849,47	
(h - d) Déficit	178 640,90		99 711,48

Mairie de REPETURE
024-212400162-20180326-CH2017_BP-BF
Regu le 10/04/2018

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	198 313,98	0,00	-178 640,90	0,00	19 673,08
Fonctionnement	370 407,75	0,00	78 849,47	0,00	449 257,22
TOTAL I	568 721,73	0,00	-99 791,43	0,00	468 930,30
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III		0,00	-99 791,43	0,00	468 930,30
TOTAL I + II + III	568 721,73	0,00	-99 791,43	0,00	468 930,30

PROFECTURE
 024-212400162-0180328-CA2017_BP-BF
 Regu le 10/07/2016

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 15
 Nombre de membres présents 12
 Nombre de suffrages exprimés 12

VOTES : Pour 12
 Contre -
 Abstentions -

Date de convocation : 12/03/2018

Présenté par M. Pierre PEYRAZAT, Maire,

A AUGIGNAC, le 28/03/2018
 M. Pierre PEYRAZAT, Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire.
 A AUGIGNAC, le 28/03/2018

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par M. Pierre PEYRAZAT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2018 et de la publication le 10/04/2018

A AUGIGNAC, le 10/04/2018
 M. Pierre PEYRAZAT
 Maire,



AR PREFECTURE
024-212400162-20180328-CA2017_BP-BF
Regu le 10/04/2018